ENSEIGNES

Zone d'activités de Rougemont à Foucherans

• PRÉSENTATION

La zone d'activités de Foucherans-Dole Sud se situe sur les communes de Foucherans (principalement) et Dole. Elle comporte un petit supermarché ainsi que de nombreuses activités commerciales (garage, hôtel, location de véhicules de travaux, etc.).

• ANALYSE

L'analyse de terrain a montré que dans cette zone, 13 activités possèdent des enseignes problématiques pour deux raisons. Soit les enseignes ne respectent pas la règlementation en vigueur issue du code de l'environnement, soit les enseignes sont conformes mais elles interrogent sur leur insertion paysagère.

Enseigne sur toiture

Enseigne sur clôture

ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIÉS

Deux enseignes interrogent par leur présence dans le paysage de la zone d'activités sans être en infraction. Il s'agit d'un enseigne sur toiture et d'une enseigne sur clôture dont la présence à un impact sur le paysage de la zone.

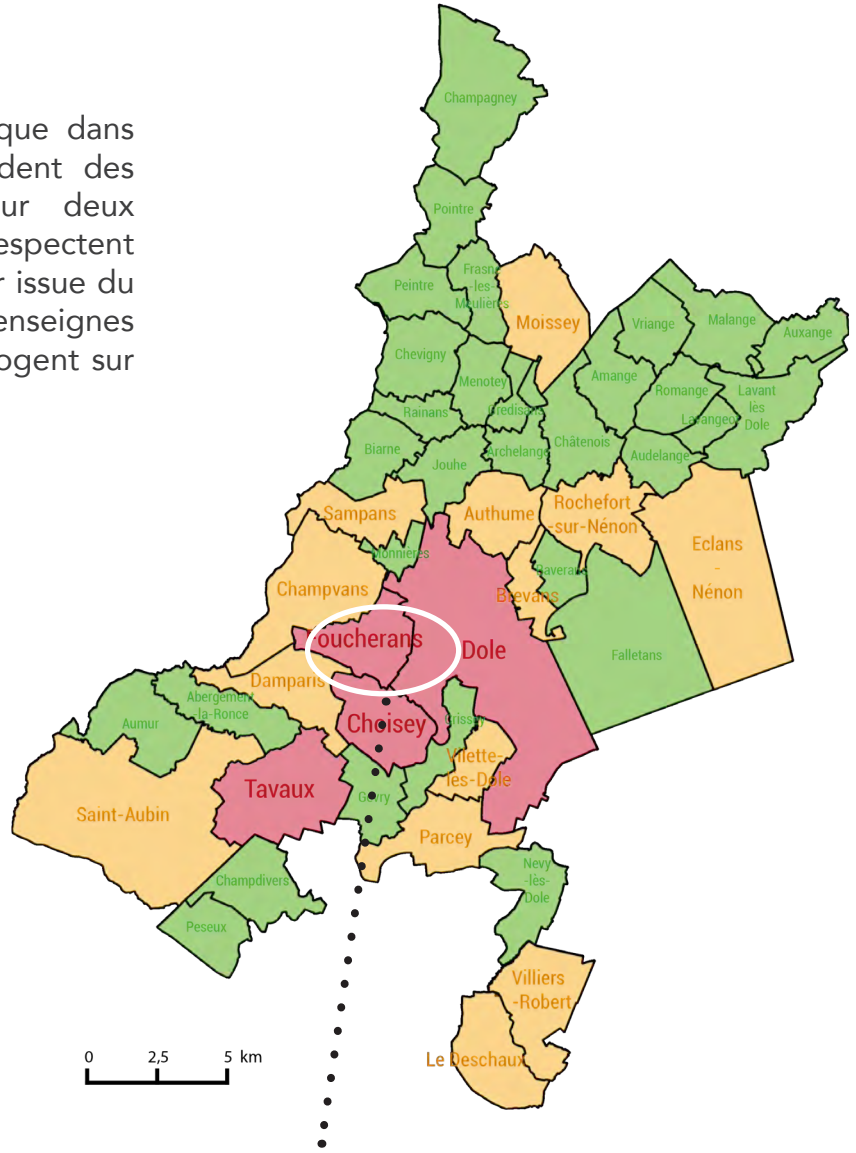

localisation de la zone étudiée sur la carte d'enjeux

INFRACTIONS IDENTIFIÉES

Parmi les 13 activités problématiques, on relève 11 activités en infraction concernant 12 enseignes.

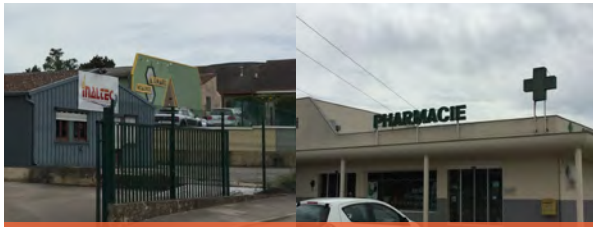

Enseignes parallèles dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit

Enseigne sur toiture avec panneau de fond

RÉPARTITION DES INFRACTIONS

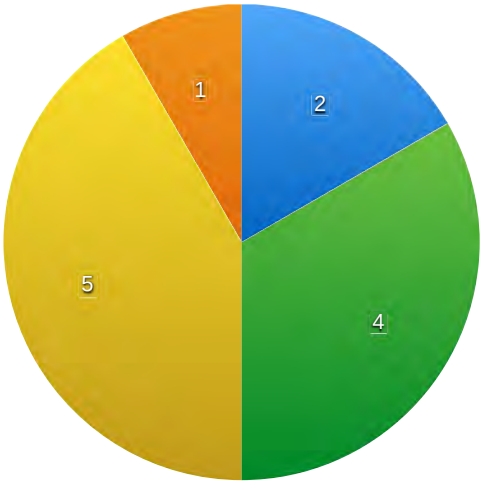

- enseigne parallèle dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit
- enseigne scellée au sol > 1 le long d'une voie ouverte à la circulation publique
- surface de l'enseigne scellée au sol > 6 m2
- enseigne sur toiture avec un panneau de fond

Surface de l'enseigne scellée au sol > 6 m2

Enseigne scellée au sol ou installée au sol en surnombre le long d'une même voie

ENSEIGNES
Centre-ville de Dole

• PRÉSENTATION

Le centre-ville de Dole est un secteur avec de forts enjeux patrimoniaux et économiques. Un secteur sauvegardé le couvre intégralement permettant de soumettre les autorisations d'enseignes à l'architecte des Bâtiments de France. De nombreuses enseignes sont présentes en centre-ville, elles se présentent de manière continue sous forme de linéaire commercial le long de la rue de Besançon et son prolongement dans la rue des Arènes. On trouve également des enseignes de manière plus diffuse dans le reste du tissu urbain du centre-ville comme par exemple autour de la place Jules Grévy.

• ANALYSE

L'analyse de terrain montre qu'en centre-ville, les enseignes sont globalement bien intégrées. On retrouve très peu d'infractions, seules quelques activités ont une surface d'enseignes en façade dépassant le seuil de 25 % de la façade fixé par le code de l'environnement. Elles ont jusqu'au 1er juillet 2018 pour se mettre en conformité. La plupart des activités du centre-ville utilisent les mêmes types d'enseignes à savoir : une enseigne perpendiculaire, une enseigne installée directement sur le sol et une ou plusieurs enseignes parallèles au mur support.

INFRACTIONS IDENTIFIÉS

Le centre-ville de Dole se caractérise par une très faible présence d'enseignes en infraction. On relève quelques enseignes en façade dont la surface cumulée excède le seuil fixé par la règlementation nationale. Certaines enseignes installées directement sur le sol de type chevalet ou menu sont présentes en centre-ville et sont parfois en infraction dès lors qu'aucune autorisation d'occupation du domaine public n'a été délivrée ou qu'il ne respecte pas les règles d'accessibilité (au moins un 1,40 mètre de passage libre sur un trottoir).

Surface cumulée d'enseignes en façade dépassant 25% de la façade (délai jusqu'au 1er juillet 2018 pour se conformer au code de l'environnement)

ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIÉS

Le centre-ville de Dole se caractérise par des enseignes relativement travaillées la plupart du temps. Les rues étant relativement étroites, la place des enseignes perpendiculaires doit être pensée en cohérence avec les étages où s'exerce les activités. Par ailleurs, les enseignes parallèles au mur doivent veiller à ne pas couvrir les éléments d'architecture présents en façade mais au contraire chercher à s'insérer dans une trame bâtie de qualité. Enfin, les enseignes installées sur le sol de petit format (inférieures à 1 mètre carré) de type chevalet ou menu occupe une place importante dans l'espace public du centre-ville, parfois même, au mépris des règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou des règles d'occupation du domaine public. Il convient de s'interroger sur les lieux où ce type de dispositif peut être installé et dans quelles condtions.

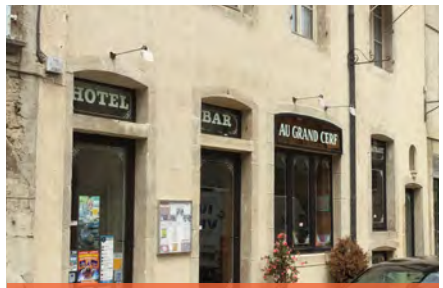

Enseigne parallèle bien intégré à la devanture commerciale

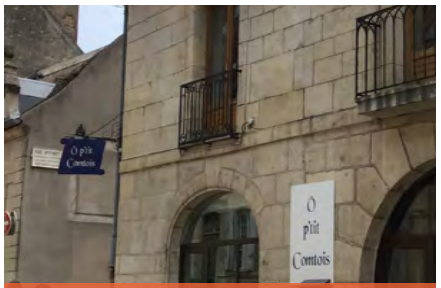

Enseignes parallèle et perpendiculaire de qualité

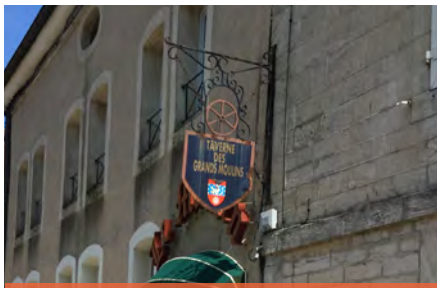

Enseigne perpendiculaire en fer forgé

Enseignes parallèles bien intégrées aux façades

Enseigne parallèle bien intégré à la devanture commerciale

Enseigne installée sur le sol en centre-ville de type "chevalet"

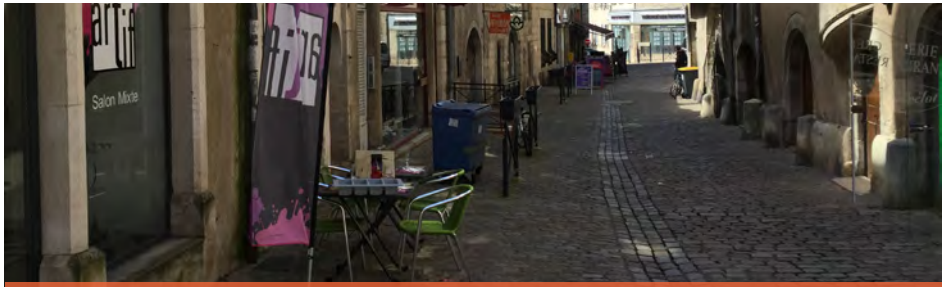

Enseigne installée sur le sol en centre-ville

ENSEIGNES

En dehors des secteurs étudiés précédemment

• PRÉSENTATION

Les enseignes sont également présentes dans le paysage en dehors des secteurs identifiés précédemment de manière plus ponctuelle. Il peut s'agir d'activités isolées en centre-bourg, en bordure d'axes structurants ou encore dans les zones artisanales du territoire.

• ANALYSE

L'analyse de terrain montre qu'en dehors des secteurs étudiés précédemment 71 activités dont 42 à Dole possèdent des enseignes problématiques pour deux raisons. Soit les enseignes ne respectent pas la règlementation en vigueur issue du code de l'environnement, soit les enseignes sont conformes mais elles interrogent sur leur insertion paysagère.

ENJEUX PAYSAGERS IDENTIFIÉS

Les enjeux paysagers identifiés en matière d'enseignes en dehors des secteurs étudiés précédemment sont relativement dispersés sur le territoire intercommunal. on retrouve ainsi ponctuellement des enjeux liés à : un surnombre d'enseignes (notamment scellées ou installées au sol ou encore perpendiculaires, etc.), des implantations peu qualitatives (sur clôture non aveugle, sur balcon, sur toiture), des caractéristiques spécifiques (lumineux, numérique, hauteur au sol, etc.).

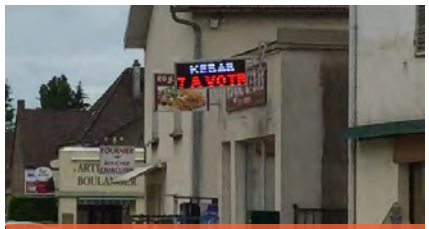

Enseigne numérique à Saint-Aubin

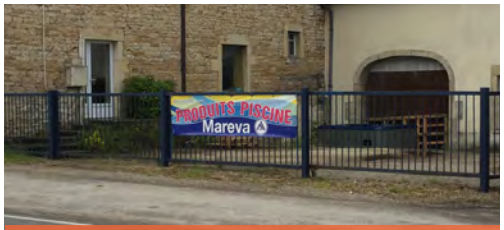

Enseigne sur clôture à Parcey

Enseigne sur toiture à Dole

Enseigne sur clôture à Vilette-lès-Dole

Enseignes scellées au sol et sur balcon à Parcey

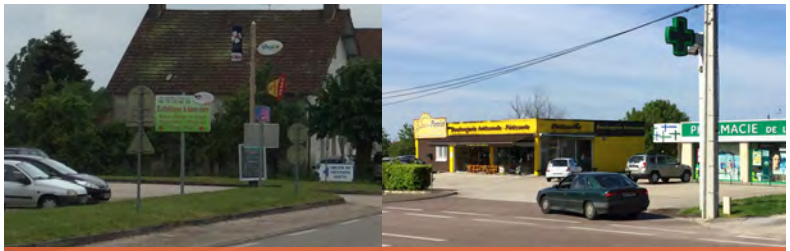

Enseignes scellées au sol peu intégrées au cadre bâti

INFRACTIONS IDENTIFIÉES

Parmi les 71 activités problématiques, on relève 33 activités en infraction.

Enseigne sur toiture avec panneau de fond

enseigne parallèle dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit

Surface de l'enseigne scellée au sol > 12 m2

Enseigne en friche

RÉPARTITION DES INFRACTIONS

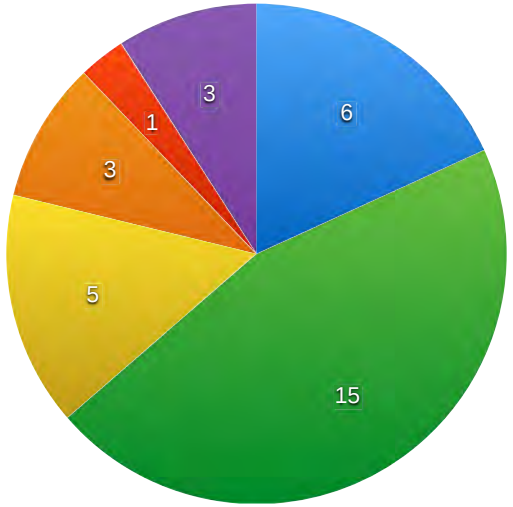

- enseigne parallèle dépassant les limites du mur ou de l'égout du toit
- enseigne scellée au sol > 1 le long d'une voie ouverte à la circulation publique
- surface de l'enseigne scellée au sol > 6 m2
- enseigne sur toiture avec un panneau de fond
- enseigne en mauvais état
- enseigne perpendiculaire dépassant la limite supérieure du mur

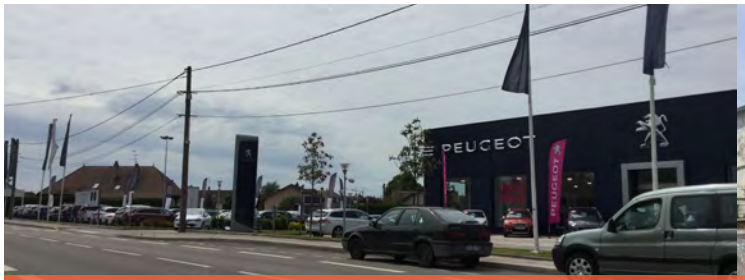

Enseigne scellée au sol ou installée au sol en surnombre le long d'une même voie

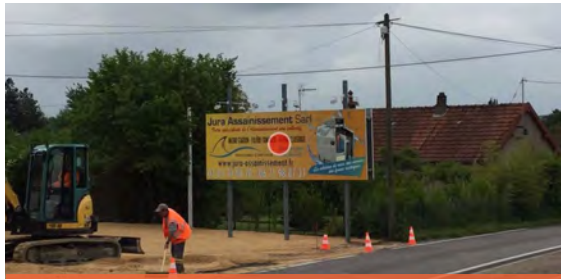

Surface de l'enseigne scellée au sol > 6 m2

Enseigne perpendiculaire dépassant la limite supérieure du mur

L'analyse des enseignes du territoire de la communauté d'agglomération du Grand Dole montre d'une part, que de nombreux problèmes posés par les enseignes peuvent (ou pourront d'ici le 1er juillet 2018) être résolus en application des règles fixées par le code de l'environnement ; d'autre part, les enjeux paysagers identifiés permettront d'alimenter la réflexion sur les règles en matière d'enseignes nécessaires au territoire.

Les principales problématiques paysagères en matière d'enseignes sont donc :

- Problématique n°1 : La présence d'enseignes en infraction sur le territoire intercommunal ;
- Problématique n°2 : La faible qualité paysagère de certaines zones d'activités et certains axes structurants ;
- Problématique n°3 : La bonne qualité de la plupart des enseignes localisées en zones protégées notamment en secteur sauvegardé de Dole ;
- Problématique n°4 : Un écart de réglementation entre Dole et les autres communes sur la surface des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol de plus d'un mètre carré.